

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la minorité ¹de la Commission n° 13

chargée de l'examen du Postulat Louis Dana et cts

«Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! »

Rapporteur de la séance M. Henri KLUNGE

Membres de la Commission présents :

M. Jean-François CACHIN
Mme Anouck SAUGY
M. Louis DANA, postulant
M. Samuel DE VARGAS
Mme Angèle MENDY
Mme Esperanza PASCUAS ZABALA Mme Romane BENVENUTI
M. Oleg GAFNER
Mme Sima DAKKUS
Mme Céline MISIEGO
M. Mathias P AQUIER
M. Yohan ZIEHLI

Excusé : Représentant de la Municipalité : **M. Grégoire Junod, syndic**

Représentant.e.s de l'administration : **M. Simon Affolter, secrétaire municipal**
Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire municipale adjointe
Mme Elena Cirillo, secrétaire, municipal (notes de séances)

Lieu : Salle du Conseil communal (1^{er} étage)

Date : Lundi 15 novembre 2021

Début et fin de la séance : 08h02 à 08h38

Contexte

Certains cantons et certaines villes de Suisse sont en train de faire des tests de droit de vote consultatif pour les mineurs de 16 ans.

Au niveau vaudois, le Grand Conseil a refusé cette idée.

Au niveau national, le sujet n'est pas encore clos, ayant été accepté par le Conseil des États, mais refusé par le Conseil National.

¹ Ce rapport a été rédigé alors que le rédacteur avait déjà eu l'opportunité de lire le rapport de majorité.

Conseil communal de Lausanne

Arguments et réponses apportées

La majorité de la commission estime que ce projet pilote pourrait inciter les jeunes à voter et les faire voter lorsqu'ils auront 18 ans. Force est de constater que les jeunes de 18 ans votent beaucoup, mais cessent de voter tout aussi rapidement. Déplacer cette courbe ne sert à rien. De plus, il est possible que, déçus d'avoir voté sans que leurs votes soient pris en compte, les jeunes ayant participé à ce projet décident, simplement, de ne pas voter à 18 ans.

Le conseil des jeunes est favorable à ce postulat, ce qui n'est pas étonnant : par définition, les jeunes qui décident de participer à ce conseil sont intéressés par la chose publique. Nous constatons cependant que le nombre de membres ne connaît pas un accroissement significatif ces dernières années qui montrerait une plus grande implication de la jeunesse.

La représentativité qu'aurait ce vote consultatif est évidente, le vote étant universel. Le vote à 18 ans a le mérite de toucher l'entier des personnes majeures ayant le droit de vote.

La Municipalité fait déjà énormément d'action pour informer et encourager le civisme. Nous l'en félicitons. Il n'est pas forcément obligatoire de rajouter une pierre à l'édifice.

Ce test serait une première étape pour abaisser l'âge légal de vote à 16 ans. Ceci représente la plus grande crainte des minoritaires. Il est clair que la majorité civile, légale et citoyenne, doivent être couplées pour des raisons évidentes de responsabilité.

Arguments de la minorité

Notre démocratie souffre d'un manque d'engagement clair de ses citoyens, le taux d'abstentionnisme étant d'environ 60 % à chaque votation. Il semble donc évident qu'il faut résoudre ce problème avant de vouloir en créer un nouveau.

Il est évident que le coût pour amener des personnes à voter ne doit pas être l'argument principal, il est cependant regrettable de vouloir dépenser pour faire voter des personnes sans droit de vote, mais refuser d'investir pour faire voter les citoyens ayant un droit de vote (pour rappel, le préavis 2018/36 propose de ne pas entrer dans la démarche easyvote qui promeut le vote auprès des 18-25 ans, sous prétexte que cela est trop cher).

Plusieurs commissaires, majoritaires et minoritaires, s'accordent pour dire qu'une vraie formation de civisme à l'école resterait le plus efficace pour amener les plus jeunes à s'intéresser à la politique et aux votations. Il faut donc relever que le 23 novembre, la députée Florence Gross a déposé une motion intitulée « Pour améliorer les cours d'éducation civique dans le cadre tant du secondaire I que de l'apprentissage et du gymnase et introduire une journée "Oser voter" ». Il faut donc constater que le Grand Conseil s'active dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de classer ce postulat.

Lausanne, le 3 janvier 2022

Rapport de minorité : Henri Klunge